# Proposition PR2611-4524

Date : 20/11/2026
Date de fin de validité : 20/12/2026

Émetteur

**SFACS Industrie**
3085 Route de Montfalcon
MONTRIGAUD
26350 VALHERBASSE

Tél.: 09 61 31 16 40 - Fax: 04 86 55 63 01
Email: info@sfacs-industrie.fr
Web: www.sfacs-industrie.fr

Adressé à

**A-GRANGE ET FILS**
Le Flacher
07340 Félines

Numéro TVA: FR54503462897
SIRET: 50346289700011

Chiffrage reseau d'air en inox serti ø42(12m), ø35 (300m) avec 4 vannes de sectionnement, avec 30 descentes en 22 (250m) : bas de descentes une vanne 1/2 et 2 coupleurs et 4 point de purge réseau (Te + vanne 1/2 )

Local technique comprenant un compresseur vitesse fixe 11 kw sur cuve 270L avec sécheur frigorifique intégré, réservoir 900L avec purge, sécheur adsorption ( EN OPTION ) , filtration, separateur de condensats, la mise en service du local technique est incluse .

Pré requis: : une ligne protégée calibrée à son origine et prés du compresseur un sectionneur de proximité et deux prises en 220v mono pour le sécheur et les purges. Une sortie pour évacuation des condensats. Hors pose Hors nacelle (à votre charge ) hors supportage

Montants exprimés en Euros

| Désignation | P.U. HT | Qté | Total HT |
|---|---|---|---|
| ***1 Local technique production d'air*** | | | |
| REN_RSDK_PRO_ECN_11 - Compresseur 11KW avec sécheur frigo 3° de PR monté sur cuve 270Litres | 8 391,01 | 1 | 8 391,01 |
| REN-RSDKF_PRO-ECN-2-11 - compresseur à vis vitesse variable sur reservoir ECN en revetement poudre, avec sécheur par réfrigeration | 9 276,50 | | Option |
| SEC_42190011E - RESERV. AIR COMPRIME GALVA 900L-11b+KIT | 1 282,68 | 1 | 1 282,68 |
| AIP_BEA190RA - Filtre reseau | 200,34 | 2 | 400,68 |
| AIP_BEA190RB - Filtre reseau | 200,34 | 1 | 200,34 |
| AIP_SA0050 - FILTRE CYCLONIQUE | 155,79 | | Option |
| REN_32688 - Séparateur eau/huile Ros2+ | 113,02 | 1 | 113,02 |
| HDA_F66603220 - Purge électrique temporisée KIT purge électrique temporisée G1/2 Mâle + robinet collect. impureté + 1.7 m câble électrique + Prise SHUKO - 220V- 50HZ Pas. 4 mm - tempo. ouverture 0.5 à 10 sec. Fréquence ouverture 0.5 à 45 mn IP65 Max.16B | 71,64 | 2 | 143,28 |
| CTA_03593 - DA 003 TEMPO 170m3/h | 4 496,31 | | Option |
| edr25 - forfait chantier (Main d'oeuvre et deplacement) Mise en service local air comprimé hors raccordement | 1 260,00 | 1 | 1 260,00 |
| **1 Local technique production d'air 1 Local technique production d'air** | | | **11 791,01** |
| ***2 Reseau de distribution d'air comprimé (partie local technique)*** | | | |
| BEL_TU-42A - Tube inox 304 diam. ext. 42 x 1,5 - Longueur 6ml | 11,88 | 12 | 142,56 |
| | | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| BEL_TE-42 - Té égal diam. ext. 42 | 19,86 | 6 | 119,16 |
| BEL_RMM-42.1½ - Raccord mixte mâle diam. ext. 42.1½" | 20,05 | 8 | 160,40 |
| BEL_CL-42 - Collier protégé pour tube diam. 42 - M8 - Verr. Rapide | 2,39 | 15 | 35,85 |
| BEL_C90-42 - 42 Courbe à 90° diamètre extérieur 42 | 21,26 | 10 | 212,60 |
| BEL_C45-42 - Courbe à 45° diam. ext. 42 - | 17,40 | 4 | 69,60 |
| BEL_R3M-42.1½ - Raccord mixte 3 pièces mâle dia. ext. | 37,36 | 16 | 597,76 |
| BEL_M-42 - Manchon diamètre extérieur 42 | 7,01 | 1 | 7,01 |
| HDA_V100-07-107R - "Vanne 1/4 Tour PN30 F/F 1""1/2"<br>Vanne à boisseau sphérique 1/4 Tour F/F G 11/2 Passage intégral DN40 PN30 Poignée acier ROUGE -20°C à 150°C (sauf vapeur) | 39,93 | 8 | 319,44 |
| **2 Reseau de distribution d'air comprimé( partie local technique) 2 Reseau de distribution d'air comprimé (partie local technique)** | | | **1 664,38** |
| ***3 Reseau de distribution d'air comprimé (partie distribution en atelier)*** | | | |
| BEL_TU-35A - Tube inox 304 diam. ext. 35 x 1,5 - Longueur 6ml (prix au metre) | 10,16 | 300 | 3 048,00 |
| BEL_TR-35.22.35 - Té réduit diam. ext. 35 . 22 | 11,87 | 38 | 451,06 |
| BEL_C180-22 - Courbe à 180° diam. ext. 22 | 8,48 | 30 | 254,40 |
| BEL_CL-35 - Collier protégé pour tube diam. 35 - M8 - Verr. Rapide | 2,27 | 600 | 1 362,00 |
| BEL_C45-22 - Courbe à 45° diam. ext. 22 - | 7,22 | 60 | 433,20 |
| BEL_CL-22 - Collier protégé pour tube diam. 22 - M8 - Verr. Rapide | 1,84 | 90 | 165,60 |
| BEL_MA-22 - Manchon d'ajustage diamètre extérieur 22 | 6,19 | 20 | 123,80 |
| BEL_RMM-22.½ - Raccord mixte mâle diam. ext. 22.½" | 7,06 | 34 | 240,04 |
| HDA_A41303103 - "Raccord Y femelle G1/2"" Laiton N"<br>Raccord Y femelle G1/2 laiton nickelé<br>3 | 5,64 | 32 | 180,48 |
| HDA_A41103103 - "Mamelon conique mâle/mâle G1/2""xG1/2"" Laiton N"<br>Mamelon conique mâle/mâle G1/2xG1/2 laiton nickelé | 1,91 | 30 | 57,30 |
| HDA_SI20201103 - Raccord sécurité ISOB M 1/2"<br>Raccord rapide sécurité à bouton ISO4414 -DN5.5 Profil ISO6150B Mâle G 1/2 | 19,31 | 60 | 1 158,60 |
| BEL_R3M-35.1¼ - Raccord mixte 3 pièces mâle dia. ext. | 29,70 | 10 | 297,00 |
| BEL_RMM-35.1¼ - Raccord mixte mâle diam. ext. 35. 1¼" | 13,75 | 10 | 137,50 |
| HDA_V100-06-106R - "Vanne 1/4 Tour PN30 F/F 1""1/4"<br>Vanne à boisseau sphérique 1/4 Tour F/F G 11/4 Passage intégral DN25 PN40 Poignée acier ROUGE -20°C à +150°C (sauf vapeur) | 26,55 | 10 | 265,50 |
| HDA_V100-03-103R - Vanne 1/4 Tour PN50 F/F 1/2<br>Vanne à boisseau sphérique 1/4 Tour F/F G 1/2 Passage intégral DN15 PN50 Poignée acier rouge -20°C à 150°C (sauf vapeur) | 7,57 | 34 | 257,38 |
| EDR_3309311 - Tube polyethylene 20B_ø25 bande bleue | 3,78 | 110 | 415,80 |
| EDR_ GUI1480110 - raccord isiflo diam 25 | 9,45 | 4 | 37,80 |
| HDA_V100-05-105R - Vanne 1/4 Tour PN40 F/F 1 ROU<br>Vanne à boisseau sphérique 1/4 Tour F/F G 1 Passage intégral DN25 PN40 Poignée acier ROUGE -20°C à +150°C (sauf vapeur) | 14,55 | 4 | 58,20 |
| BEL_TU-22A - Tube inox 304 diam. ext. 22 x 1,2 - Longueur 6ml (prix au metre) | 5,67 | 250 | 1 417,50 |
| **3 Reseau de distribution d'air comprimé (partie distribution en atelier) 3 Reseau de distribution d'air comprimé (partie distribution en atelier)** | | | **10 361,16** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | |

**Règlement TTC par chèque à l'ordre de SFACS Industrie envoyé à**

3085 Route de Montfalcon
MONTRIGAUD
26350 VALHERBASSE

**Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:**

Banque: CAISSE D'EPARGNE
Adresse: TOURNON SUR RHONE
Nom du propriétaire du compte: SFACS INDUSTRIE
**Code IBAN: FR76 1426 5006 0008 7710 9354 338**
**Code BIC/SWIFT: CEPAFRPP426**

| | |
|---|---|
| Total HT | 23 816,55 |
| Total TVA 20% | 4 763,32 |
| Total TTC | 28 579,87 |

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## I.- CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute vente de nos produits et à toutes nos prestations. La vente ou la prestation est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par le Vendeur.
Préalablement à cette date, les présentes conditions de vente ont été mises à la disposition de l'Acheteur, comme visé à l'article L. 441-6 du Code de commerce. Toute commande implique l'adhésion sans réserves aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par nous.

## II. - COMMANDE

Toute commande, pour être prise en compte, doit être passée par écrit ou communiquée par télécopie ou courrier électronique à notre siège social. L'acceptation de la commande par le Vendeur résulte de son absence d'opposition dans les huit jours de sa réception. Toute commande est réputée ferme et définitive.

## III. - LIVRAISON

Le délai de livraison est donné à titre indicatif et sans garantie. Le dépassement de ce délai ne peut donner lieu à aucune retenue ou indemnité. Les frais et les risques liés à l'opération de livraison des produits sont à la charge exclusive de l'Acheteur. Les risques des produits sont transférés à l'Acheteur à compter de la remise des biens commandés par le Vendeur au transporteur.

## IV. - RECEPTION DES PRODUITS

L'Acheteur doit vérifier à la réception la conformité des produits livrés aux produits commandés et l'absence de vice apparent. Si aucune réclamation ni réserve n'est formulée à ce titre par l'Acheteur au jour de la réception des produits, lesdits produits ne pourront plus être ni repris ni échangés, en application des dispositions de l'article 1642 du Code civil.En cas de vice apparent ou de non conformité des produits livrés aux produits commandés relevés par l'Acheteur au jour de la réception, le Vendeur s'oblige au remplacement des produits livrés par des produits neufs et identiques à la commande. Les frais occasionnés par la reprise et la livraison des nouveaux produits sont à la charge exclusive du Vendeur.

## V. - PRIX

1 - Prix – Les prix sont établis sur la base des conditions économiques et techniques existantes et connues à la date de l'offre. Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés hors taxes et hors frais de livraison. Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix pourront être révisés en cas de modification des normes techniques et/ou réglementaires survenue après l'établissement de l'offre. De même, tous les frais accessoires, comme une augmentation des taxes ou impôts survenue après émission de l'offre, seront répercutés à l'Acheteur.
2 - Modalités de paiement - Le prix de vente est payable à notre siège social selon les modalités de délai et éventuellement d'escomptes prévus par les conditions particulières. Seul l'encaissement effectif vaut paiement.
Les éventuels frais d'encaissement, d'impayés et de recouvrement sont à la charge de l'Acheteur. En aucun cas, les paiements qui sont dus au Vendeur ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part du Vendeur. A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités égales à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront appliquées à compter du premier jour de retard. Ces pénalités ne seront toutefois exigibles qu'à compter de l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de l'envoi d'une mise en demeure, le montant dû sera majoré d'une indemnité forfaitaire fixée à 20% du montant de la créance à titre de clause pénale destinée à compenser la perturbation occasionnée dans la trésorerie du Vendeur. Tout paiement qui est fait au Vendeur s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne. A défaut de tout paiement du prix à son échéance, le Vendeur pourra de plein droit résoudre la vente, huit jours après une mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous dommages-intérêts susceptibles d'être demandés par le Vendeur.

## VI. - RESERVE DE PROPRIETE

Les produits sont vendus sous réserve de propriété. Toute clause contraire est réputée non écrite. Le Vendeur conserve la propriété des produits jusqu'au paiement complet et effectif du prix par l'Acheteur. En cas de défaut de paiement à son échéance, le Vendeur pourra revendiquer les produits et résoudre la vente, comme précisé ci-dessus.
Les chèques et lettres de change ne sont considérés comme des paiements qu'à compter de leur encaissement effectif. Jusqu'à cette date, la clause réserve de propriété conserve son plein droit. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert des risques des produits vendus. L'Acheteur s'engage jusqu'à complet paiement du prix, à peine de revendication immédiate des produits par le Vendeur, à ne pas transformer ni incorporer lesdits produits, ni à les revendre ou les mettre en gage.

## VII - RECLAMATIONS et RETOURS

Les réclamations ne sont admises que dans les 8 jours suivant la réception de la livraison. Les retours ne sont acceptés qu'après accord écrit de la sté SFACS-Industrie. Ils doivent nous parvenir franco de tous frais et ne comporter que des marchandises en parfait état de neuf.
Toute demande de reprise de matériel avec ou sans échange fera l'objet d'un avoir établi avec un abattement de 20% pour frais administratifs, de contrôle et de remise en stock.
Les matériels ou marchandises seront refusés ou échangés à l'initiative de SFACS Industrie.
Si le matériel est retourné détérioré, la remise en état, pièce et main d'œuvre, sera facturée au client et devra être payée avant tous échange ou retournée au client à ses frais. Les travaux de réparation ne reçoivent commencement d'exécution qu'après acceptation écrite du devis. Si le devis n'est pas accepté par le client dans un délai de un mois après son envoi, les frais de démontage, stockage et expertise ainsi que le renvoi d'office en port dû sont à la charge du client.
Les pièces fabriquées ou commandées sur indications ou plans du client ne sont ni reprises ni échangées.

## VIII. - GARANTIE

L'Acheteur doit vérifier, préalablement à sa commande, la conformité du produit à son projet. L'impossibilité d'utiliser les produits, notamment pour cause d'incompatibilité de matériel, ne peut donner lieu à aucun dédommagement ou remboursement ou mise en cause de la responsabilité de notre société La garantie s'applique uniquement si le produit a été installé dans les règles de l'art, conformément à sa destination, et dans la mesure où il a été entretenu et utilisé dans des conditions normales.

Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez l'Acheteur, notamment en cas d'un accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par notre société.
La garantie accordée consiste seulement dans le remplacement ou la réparation des pièces reconnues défectueuses et en tenant compte de l'usage déjà fait, sans qu'aucune indemnité puisse être allouée pour quelque cause que ce soit.
Toutes réclamations devront, sous peine d'irrecevabilité, être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social du Vendeur.
Le retour des produits, en cas d'acceptation de nos Etablissements, devra être fait franco de port et d'emballage.
Les produits vendus sont couverts par la garantie légale des vices cachés, au sens de l'article 1641 du Code civil.
Le Vendeur décline toute responsabilité pour les accidents de personne ou de chose et pour tout dommage où il y aurait altération de la pièce ou du produit, ou défectuosité provenant d'un défaut dû au stockage ou au montage, aux conditions d'utilisations ou toute autre cause même demeurant inconnue.

## IX. - JURIDICTION COMPETENTE.

Tous différents relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la vente de nos produits et de nos prestations seront de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social du Vendeur.